

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 41 (1933)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

^{31 bis} Vin 6 s. ; épices 4 fl. ; fabrication 6 s. ; dîner 4 s. ; compte de la clergie 1537/8. — Le sol vaut, avant la conquête, env. 2 fr. 50 ; après, env. 2 fr.

³² 5 sept. 1538, 14 nov. 1541 ; comptes de la clergie.

³³ *Ibid.*

³⁴ Ruchat, *Hist. de la Réformation*, t. IV, p. 453 ss., 463.

³⁵ 27 juin 1538 ; compte de la clergie 1537/8.

³⁶ H. Vuilleumier, *op. cit.*, t. I, p. 135 ss., 385/6.

³⁷ Le 29 sept. et le 28 nov. 1537 ; le 26 janv., à la foire de Pentecôte et le 5 août 1538 ; en 1539, le Conseil de ville paie à l'auberge la dépense des guets, qui ne semblent pas avoir été les membres du clergé. Mais, de même qu'en 1538, en avril 1541 encore, on répare les cuirasses des anciens chapelains, aux frais de la bourse commune du clergé ; comptes de la clergie 1537/8 et 1540/1.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Séance du samedi 26 novembre 1932,
salle Tissot, Palais de Rumine, à Lausanne.*

M. Marius Perrin, président, ouvre la séance à 15 heures, en remerciant les municipalités de Cully et de Saint-Saphorin de leur accueil cordial, qui a grandement contribué à la réussite de la séance d'été.

Il félicite au nom de la société deux de nos membres les plus distingués : M. Georges-Antoine Bridel, président de l'Association du Vieux-Lausanne, qui vient d'être nommé membre correspondant de la Société de l'histoire du protestantisme français ; et M. Ernest Cornaz, dont l'étude sur le mariage palatin de Marguerite de Savoie vient de paraître, formant le tome XV, 2^{me} série, des Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande. On se souvient encore parmi nous de l'épisode qu'il en avait détaché¹.

¹ Lu dans la séance du 13 février 1932, cf. *Revue historique vaudoise*, 1932, p. 173.

M. Henri Chappuis, vigneron à Chexbres, est admis au nombre de nos membres.

M. le pasteur Charles Schnetzler présente une étude sur *La Diète fédérale et Charles Monnard*.

En 1832, le Grand Conseil vaudois nommait Monnard premier député à la Diète fédérale, qui siégeait à Lucerne. Dans toute la Suisse les esprits étaient agités en divers sens par la Révolution française de 1830. L'action de la Diète en était paralysée. L'idée d'une révision du Pacte fédéral était dans l'air sans pouvoir se réaliser, l'Autriche, la Confédération germanique et la Russie prétendant imposer le maintien du Pacte tel quel. Les agissements des réfugiés politiques étrangers compliquaient gravement la situation. Des troubles éclataient dans plusieurs cantons. Monnard, révisionniste convaincu, voulait sauvegarder l'indépendance et la dignité de la Suisse en renforçant le lien fédéral. Il s'efforçait d'amener les partis en lutte à se faire des concessions mutuelles. Mais le projet de Pacte élaboré par la commission dont il faisait partie fut remanié, soumis au vote des cantons et rejeté ; on n'en parla plus pendant plusieurs années. De 1833 à 1835 Monnard ne fit pas partie de la Diète. Il y rentra pour y siéger jusqu'en 1838.

C'est alors surtout que l'exercice du droit d'asile valut à la Suisse une surveillance humiliante de la part de l'Autriche et du gouvernement de Louis-Philippe. L'affaire Conseil et l'affaire Louis-Napoléon allaient mettre Monnard au premier plan. Dans l'affaire Conseil, la note courtoise, mais ferme, rédigée par Monnard, contribua à l'apaisement de la situation, très troublée un moment. En 1838, on fut à deux doigts de la guerre. Ce fut encore une note de la plume de Monnard qui opposa aux exigences inadmissibles de la France les principes du droit des gens et la neutralité suisse,

tandis que le général Guiguer de Prangins était mis à la tête des troupes mobilisées.

M. Schnetzler fait remarquer que si la Suisse fut mieux respectée dès lors par les puissances étrangères, c'est en partie à Monnard qu'elle le doit. L'affaire Louis-Napoléon marque à la fois le point culminant et le terme de la carrière politique de Monnard, dans le domaine fédéral tout au moins.

M. Perrin exprime le vœu que paraisse bientôt la biographie de Monnard, à laquelle M. Schnetzler voue tous ses soins, et revient sur la question du droit d'asile. — M. Sydney Schopfer rappelle que, si le sentiment national s'émut violemment lors de l'affaire Louis-Napoléon, c'est que celui-ci, sans avoir renoncé à la nationalité française, était devenu citoyen thurgovien et que sa popularité était grande dans ce canton. — C'est, ajoute M. Laeser, qu'il parlait fort bien le patois thurgovien et qu'il avait même présidé un Tir cantonal. Les portraits du futur empereur et de la reine Hortense ornent encore des chambres et des salles d'auberge thurgoviennes. — M. Reitzel évoque l'élan patriotique qui se manifesta en 1838, les drapeaux donnés par les officiers zuricois aux troupes vaudoises et genevoises et celui de la Légion académique vaudoise.

M. Louis Mogeon a étudié un manuscrit inédit de la Bibliothèque cantonale vaudoise, qui contient les Mémoires de Jean-Pierre Polier, seigneur de Bottens (1670-1747). Ce personnage fut banneret de Lausanne et colonel au 1^{er} régiment des Vieilles Elections du Pays de Vaud. Il combattit à Villmergen en 1712. Il eut de sa femme Salomé Quisard — que son nom ne tombe pas dans un injuste oubli ! — vingt-cinq enfants, et fut le grand-père de Henri Polier, Préfet du Léman de 1798 à 1802.

Sous ce titre : *Un Vaudois au siège de Namur (1695)*,

M. Mogeon lit des fragments de ce manuscrit, qui se rapportent au siège du château de Namur, pris par Guillaume d'Orange dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Polier assista au siège en spectateur, accompagnant le prince héréditaire de Hesse-Cassel. La plupart des étapes du prince et de Polier, de Lausanne à Namur, sont marquées par d'abondantes collations, des bals, réceptions, revues militaires, tirs au pistolet et à l'arbalète. Hors ces menus faits et la notation minutieuse des dépenses, Polier ne fait aucune réflexion. Quant au siège, le récit en est d'une sécheresse qui ne permet guère de voir les grandes lignes des opérations.

Pour terminer, M. Perrin lit quelques pages de la *Revue d'histoire moderne* qui sont le récit de la campagne de 1798 contre Berne, par un caporal français de la 2^{me} brigade légère. Si ce sous-officier n'est pas un grand écrivain, il est clair, il sait voir et juger. Les Français, dit-il, ont été reçus comme des frères par les Vaudois. Le combat de la Singine a été le plus sanglant qu'il ait vu. Les villes vaudoises et bernoises sont bien bâties ; Berne est riche et son arsenal est largement pourvu d'artillerie. Ce dernier trait explique bien des choses quant à l'origine de la campagne...

Le président remercie vivement les auteurs des travaux et ceux qui ont bien voulu prendre la parole et lève la séance à 17 heures.

H. M.

EXTRAITS D'UN VIEUX REGISTRE

M. P.-L. Mercanton, professeur à l'Université, nous a confié un cahier manuscrit où un de ses ancêtres, Louis Fauquez, de Riex, a relevé, vers 1815, des indications sur les saisons et le prix des vins, dès 1777, et qu'il a continué,